

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE (Sujet mineur)

Dans la suite de ce contrat, la mention Photographe/Vidéaste désignera n'importe quel membre du Club Photo/Vidéo de l'ENISE, légalement rattaché à l'association du Bureau Des Étudiants de l'ENISE localisée au 58 rue Jean Parrot, 42100 Saint-Étienne. En cas de questions supplémentaire, nous vous invitons à nous contacter par le biais du mail suivant : contact@chrono-metrage.fr

Le Photographe/Vidéaste a réalisé en dehors de toute séance organisée plusieurs photographies et vidéos sur lesquelles apparaît le Sujet. Le Sujet a également produit une vidéo dans le cadre du concours. Ces images ont été réalisées en date du 4, 5 et 6 octobre 2019 à Saint Etienne.

MODES DE DIFFUSION

Le Sujet (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément le Photographe/Vidéaste à faire usage des photographies et vidéos visées ci-dessus pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le Sujet raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune des utilisations, sa photographie et vidéos pourra être utilisée sur tous les supports (presse, diffusion publique, publications électroniques sur les réseaux sociaux du concours Chrono Métrage et de ses partenaires).

Les photographies et vidéos pourront être exploitées directement par le Photographe/Vidéaste ou cédées à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE/VIDÉASTE

Le Photographe/Vidéaste s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies/vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Sujet, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il tiendra à disposition du Sujet un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

CONDITIONS DE L'ACCORD

Les représentants légaux du Sujet mineur marquent expressément leur accord sur les conditions suivantes, en cochant la ou les cases appropriées. Ils sont conscients que cet accord les engage contractuellement conformément au Code civil.

Les engagements sont pris au nom du modèle par ses représentants légaux, tous deux signataires de la présente autorisation.

Le Sujet confirme que l'autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du Photographe/Vidéaste. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Le Sujet confirme ne pas être lié par un contrat d'exclusivité sur son image.

La présente autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de sa signature numérique.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.